

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 14 juin 2011 une note d'information simplifiée relative à l'augmentation de capital, par souscription à des parts de FCPE, réservée aux salariés du groupe VIVENDI.

Cette augmentation de capital sera réalisée par l'émission d'un maximum de 10 000 000 actions. Au Maroc, cette opération concerne les salariés des filiales marocaines : Maroc Telecom, Casanet et sera réalisée au prix de 215,586 dirhams par action.

La note d'information simplifiée est complétée par le document de référence déposé auprès de l'AMF le 21 mars 2011, la notice d'information du FCPE « OPUS VIVENDI » inscrite sous le numéro de code AMF 098619, la notice d'information du compartiment « OPUS 11 LEVIER » du FCPE « OPUS VIVENDI » inscrite sous le numéro de code AMF 106069 et par le règlement du PEG et son avenant n°8.

L'intégralité de la note d'information simplifiée visée par le CDVM ainsi que les documents complémentaires susmentionnés, sont tenus à la disposition du public aux sièges sociaux des filiales Marocaines de VIVENDI.

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site du CDVM: www.cdvm.gov.ma

CONTACT CDVM :

Tél : 05 37 68 89 22

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/018/2011

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières